

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1640**

commune (s) : Francheville

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située route de la Gare et appartenant à Réseau Ferré de France (RFF)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1640**

commune (s) : Francheville

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située route de la Gare et appartenant à Réseau Ferré de France (RFF)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Afin d'assurer la desserte de la déchetterie située en limite de Francheville et de Sainte Foy lès Lyon par la création d'un giratoire et par le dévoiement de la route de la Gare à Francheville et afin d'aménager un parking aux abords des équipements sportifs existants, la Communauté urbaine se propose d'acquérir un terrain appartenant à l'établissement Réseau Ferré de France (RFF) en bordure de cette dernière voie.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 6 811 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, cadastrée sous le numéro 115 de la section BT.

Aux termes du projet d'acte, cet établissement céderait ledit terrain au prix de 17 027,50 € admis par France domaine.

Les frais d'actes notariés sont estimés à 1 100 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, pour un montant de 17 027,50 €, d'une parcelle de terrain située Route de la Gare à Francheville et appartenant à l'établissement Réseau Ferré de France (RFF), afin d'assurer la desserte de la déchetterie et d'aménager un parking aux abords des équipements sportifs existants.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - individualisée sur l'opération n° 1628, le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 211 200 - fonction 822 - opération 1628, à hauteur de 17 027,50 € pour l'acquisition et de 1 100 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.